



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département présidentiel

**Service de surveillance des communes**

Ville de Genève Administration centrale	
Reçu le:	18 JUIL. 2017
Séance C.A du:	
Décision:	
A traiter par:	
Copies:	

Service de surveillance  
des communes  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
Case postale 3964  
1211 Genève 3

N/réf. : GZU/IGA/751/17

**DIFFUSION**

M Pagani  
Mmes Salerno  
Alder  
Barazzone  
Moret  
Burri  
Schweri  
SCM  
Service juridique  
Dossiers-Documentation

Monsieur le Maire  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Case postale 3983  
1211 Genève

Genève, le 13 juillet 2017

**Concerne : Modification des articles 90, alinéas 1 et 2, article 91, alinéa 1 et article 92, alinéa 4 du règlement du conseil municipal de la Ville de Genève**

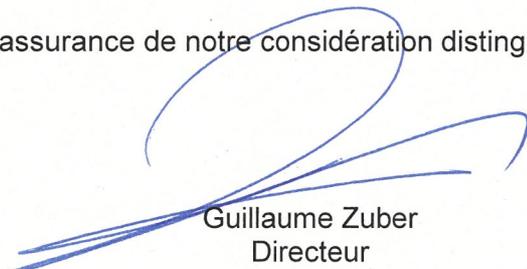
Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 27 juin 2017, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au :

- Service de surveillance des communes - secteur actes juridiques

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Guillaume Zuber  
Directeur

Date réelle d'affichage : 6 juillet 2017  
Date légale d'affichage : 6 juillet 2017  
Fin délai référendaire le : 18 septembre 2017